PLAN DE PROTECTION DES OCÉANS

ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ ET INFRASTRUCTURE MARITIME DE BASE DANS LES COLLECTIVITÉS NORDIQUES

AMÉLIORER LA LIVRAISON DES MARCHANDISES PAR VOIE MARITIME DANS LE NORD

La livraison de marchandises par voie maritime est ce qu'on appelle le transport maritime et le réapprovisionnement. Les collectivités côtières de l'Arctique et du Nord du Canada dépendent des services de transport maritime et de réapprovisionnement. Les services aériens étant très coûteux, 95 % des marchandises dans le Nord sont expédiées par voie maritime.

Le transport maritime dans l'Arctique pose de nombreux défis. Les collectivités de l'Arctique et du Nord sont éloignées et difficiles d'accès en raison de l'état des glaces. L'infrastructure pour le transport maritime est limitée, et la saison de transport maritime et de réapprovisionnement est courte.



Dans le cadre du troisième appel de propositions de l'initiative sur l'équipement de sécurité et l'infrastructure maritime de base dans les collectivités nordiques, nous investissons jusqu'à 60 millions de dollars pour améliorer le transport maritime ou le réapprovisionnement des collectivités qui dépendent des opérations de réapprovisionnement, comme celles des Territoires du Nord-Ouest, du Nunavut, du Nunavik (Nord du Québec) et du Nunatsiavut (Nord-Est du Labrador).

Dans l'Arctique de l'Est du Canada, les marchandises sont transportées à partir de Montréal ou de Québec par navire et ramenées à terre par barge. Dans l'Arctique de l'Ouest, les marchandises sont transportées par barge sur le fleuve Mackenzie à partir de Hay River.

CE QUE NOUS CONSTRUISONS

Grâce à cette initiative, nous protégerons le milieu marin et améliorerons la sécurité et l'efficacité des opérations de réapprovisionnement dans les collectivités de l'Arctique et du Nord en investissant dans de l'équipement et des infrastructures, notamment :

- installations pour organiser et stocker les marchandises;
- bittes d'amarrage et ancres pour aider les navires et les barges à garder leur position près des côtes, surtout lors d'intempéries;
- **infrastructures pétrolières** pour transférer le carburant de la barge aux collectivités de manière sûre et efficace;
- zones de transport maritime clôturées, éclairées et comprenant de la signalisation pour créer des aires de travail sécuritaires;
- équipement de sécurité tel que des moniteurs de gaz et des radios pour communiquer et atténuer les incidents.

Nous travaillons en collaboration avec des partenaires inuits et autochtones, les gouvernements des Territoires du Nord-Ouest, du Nunavut, du Nunavik, du Nunatsiavut et les collectivités pour nous assurer que nous répondons aux besoins les plus essentiels.



L'initiative sur l'équipement de sécurité et l'infrastructure maritime de base dans les collectivités nordiques est une autre mesure prise par le gouvernement du Canada pour protéger nos côtes et nos voies navigables. Le gouvernement investit 3,5 milliards de dollars dans le Plan de protection des océans, une stratégie nationale visant à créer un système de sécurité en milieu marin de classe mondiale qui prévoit des retombées économiques pour les Canadiens aujourd'hui, tout en protégeant nos rives côtières pour les générations futures.

